



accident causé par une flaque de gazole

Par **wendy rose**, le 30/11/2012 à 17:16

Bonjour,

j'ai glissé sur une flaque de gazole, perdu contrôle de mon véhicule, et ai percuté une voiture venant en face, frontalement.

Les deux voitures sont hors d'usage.

Le conducteur de la voiture que j'ai percutée a une fracture de la cinquième lombaire et pour ma part, un pneumothorax.

Je suis assurée en tout risque.

L'assurance devrait me rembourser la voiture, que j'avais achetée 5j auparavant, sur facture moins le montant de la franchise. Simplement, j'ai acheté cette voiture bien moins chère que sa cote Argus, ôtant la franchise, je n'aurai pas les moyens financiers d'en racheter une. Est ce normal que l'assurance ne puisse pas me rembourser sa réelle valeur?

Ma deuxième question concerne le futur malus que je vais avoir. L'assureur que j'ai rencontré, m'a clairement dit qu'il faut un responsable. Le responsable est certes, le gazole, mais ne sachant pas qui l'a déversé, je deviens responsable puisque j'ai perdu contrôle de mon véhicule. Je devrais avoir 25% de malus. Or, les gendarmes ont constaté que le sol était extrêmement glissant, ils ont établi un PV dans ce sens, appelant de suite la DDE pour qu'ils sablent. Même en tant que piétons, le soir de l'accident, il était difficile de tenir debout sans tomber. L'assureur m'a dit que malgré le PV, il ne pouvait rien faire pour que je ne sois tenue pour responsable, puisqu'il en faut un. L'expert passe jeudi matin, moment où je retourne également voir l'assureur.

Est ce légal? Est ce normal? Ai je un recours?

Je ne sais pas vers qui me tourner, merci d'avance pour votre aide.

Par **pasetbo**, le 30/11/2012 à 17:46

bonjour,

Petit rappel, les assurances ne remboursent pas elles indemnisent. Là est la différence.

L'indemnisation se fera sur la base du coût réel d'achat et non sur le prix le plus cher que l'on puisse trouver ailleurs pour la même marchandise.

Et pour la flaque de gazoil, c'est oualou aussi, vous devez rester maître de votre véhicule en tout instant, le PV dresser par le gendarme lui sert juste à justifier le fait de ne pas avoir relevé le "défaut de maîtrise" et de fait l'amende qui allait avec.

Vous resterez responsable de cet accident.

cdt.

Par **wendy rose**, le **01/12/2012** à **08:23**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre.
Bonne journée.